

LA VIE DU VILLAGE

Conseil municipal séance ordinaire du 22 juin 2016

ORDRE DU JOUR :



Présents : M. DUCHATEAU, Mme PAJNIC Marie-Pierre, M. RICHETIN Guy, Mme CRASSON Sybille, Mme DESPREZ Edwige, Mme FOUIGNIES Annick, Mme PORCHER Marie-Laure, M. CHAUVIGNY Alain, M. ELOY Christian, M. BRUNEAU Sébastien, M. RIFAUT Pascal, M. ALLIX Sébastien.

Absents avec pouvoir :

M. LOUIS Éric pouvoir à Mme PAJNIC Marie-Pierre
Mme ZYLA Sophie pouvoir à M. CHAUVIGNY Alain

Absent : M. DUVAL Patrick

- 1 Informations diverses
- 2 Délibérations
- 3 Questions diverses
- 4 Question du public

1 Les informations diverses

M. DUCHATEAU informe le conseil, du décès du Capitaine GUILLAUME, une lettre de soutien a été envoyée au commissariat de Moret.

SDESM - bornes de recharge pour véhicules électriques : une convention de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SDESM pour parfaire l'installation et notamment le marquage au sol et aménagement avec la mise en place d'un enrobé noir pour les deux places.

Le dossier concernant la maintenance est à l'étude.

COLLEGE Elsa triolet :

La principale Mme PEROZENI-RAVIER dans son mail du 08 avril nous fait part du courrier des enseignants d'EPS concernant l'arrêt du créneau piscine décidé par les communes adhérentes à l'ancien SI du Collège Elsa Triolet.

Vu que les enfants de notre école primaire savent tous nager en arrivant au collège, le conseil approuve la décision des communes sur cette participation financière.

L'AMICALE SCOLAIRE et AR'T MANIA,

ont adressé leurs remerciements pour la subvention allouée et le soutien logistique.

UM 77

Tient à exprimer son entière solidarité aux maires et aux habitants des communes sinistrées par les graves inondations. Un « compte solidarité » dédié a été ouvert.

Suite aux inondations des équipements de la communauté de communes ont été sévèrement touchés : la piscine de Moret est fermée jusqu'à nouvel ordre, ainsi que les haltes fluviales et les bureaux situés à Prugnat.

UNEDIC : la convention tant attendue a été signée avec l'URSSAF le 01 juin 2016. Elle va permettre l'embauche M. MOREAU Vincent en contrat avenir au 1er juillet 2016. L'équipe municipale remercie Sybille CRASSON pour sa ténacité.

M. le Maire informe le conseil d'un projet de rapprochement du commissariat d'Avon et de Moret Sur Loing. La Communauté de Communes a déjà fait part de son mécontentement pour préserver son commissariat de proximité.

SIRMOTOM :

Nous a fait parvenir la délibération N°DCS2016/28 relative à la modification du règlement intérieur des déchetteries, accompagnée de son annexe.

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE – TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans un contexte budgétaire extrêmement dégradé, le département a été contraint de repenser sa politique en matière de tarification des transports scolaires. Pour répondre à la spécificité rurale du territoire et en particulier celle des RPI, un dispositif adapté sera proposé aux élèves à la rentrée avec un tarif de 50 €.

Pour information le tarif sera le suivant :

- Pour les collégiens : 100 €
- Pour les lycéens : 150 €

ERDF devient ENEDIS.

LINKY

Concernant l'installation des compteurs LINKY dans la commune, quelques habitants ont fait part de leur mécontentement, et les explications leur ont été fournies.

ÉCOLE

Concernant la rentrée scolaire 2016-2017, l'effectif est constant avec une bonne répartition dans les classes et aucune fermeture de classe n'est envisagée.

Une réunion de concertation entre les enseignants, les parents d'élèves, le personnel et les élus a été organisée. Cette réunion avait pour but d'évoquer les différents problèmes rencontrés au cours de l'année et de coordonner les règles d'organisation entre les services scolaires et périscolaires ainsi que les actions correspondantes.

Quelques idées novatrices ont émergées de cette réunion, il est laissé un temps de réflexion. Des décisions seront prises à la rentrée. Dossier à suivre.

BUDGET

M. le Maire informe que le budget est tenu rigoureusement et incite l'équipe à continuer dans ce sens pour le 2ème semestre.

SIDASS : eaux pluviales

Suite à la réunion publique du 27 mai, des enquêtes domiciliaires de vérification des installations d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisées par la société CONCEPT ENVIRONNEMENT. L'enquête domiciliaire et le diagnostic sont gratuits pour les usagers, Ce dernier permet d'identifier clairement et précisément les dysfonctionnements des réseaux. Sur les 35 à 40 non-conformités constatées, seuls 5 – 6 rendez-vous n'ont pas encore été pris. Une nouvelle action sera menée à la sortie de l'été.

2 Délibérations**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le Budget Primitif 2016 de la commune pour procéder à quelques ajustements. Le conseil municipal : Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier le Budget Primitif 2016 de la commune comme suit :

Section de Fonctionnement - Dépenses :

Bâtiments publics	- 400.00 €
FPIC	+400.00 €

Section d'Investissement - Dépenses :

Frais d'études	+2500.00€
Installations, matériel et outillage	-2500.00€

REPRÉSENTATIVITÉ DE LA COMMUNE DE FLAGY SANS ACCORD LOCAL

M. le Maire explique que l'article L 5211-6-2 du CGCT dispose, qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI par l'intégration d'une commune, entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, les sièges de conseillers communautaires sont répartis dans les conditions prévues à l'article L 5211-6-1, à savoir :

Soit selon les modalités prévues au II à VI de l'article précité,

Soit par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

Le conseil municipal dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la publication de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 pour se prononcer et à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, MAINTIENT le nombre de sièges attribué à défaut d'accord local (II à VI de l'article L 5211-6-1 du CGCT). La Commune de Flagy disposera d'1 siège.

CHANGEMENT D'OPÉRATEUR DE TÉLÉTRANSMISSION

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée en juin 2014 entre la commune de Ville Saint Jacques et la Préfecture de Seine-et-Marne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Suite au changement de prestataire informatique, la société COSOLUCE, devient notre prestataire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec un dispositif homologué « ADULLACT ». Un avenant de cette convention doit être transmis en préfecture pour signature.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de ce changement.

AVIS SUR LE RAPPORT DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX

M. le Maire explique que la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce projet de schéma de mutualisation a été présenté en Bureau Communautaire le 30 mai 2016 et transmis aux Maires des communes membres le 14 juin 2016 afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport du schéma de mutualisation des services communautaires et communaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable sur le rapport du schéma de mutualisation tel qu'il est présenté.

AVIS SUR LA COMPÉTENCE PLUI

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR ;

M. le Maire explique que :

l'article 136 de la loi ALUR prévoit le transfert de plein droit aux EPCI de la compétence relative au PLU, les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert et prendront si elles le souhaitent une délibération en ce sens dans les 3 mois qui précèdent le 27 mars 2017. M. le Maire propose à l'assemblée de ne pas transférer cette compétence à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (en conséquence, de maintenir cette compétence communale).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLUI à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, charge M. le Maire d'en informer le Président de Moret Seine et Loing.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines conditions de remboursement et pour moduler les montants des indemnités.

L'ensemble des agents titulaires, stagiaires ou non titulaires, à temps complet, partiel ou non complet peut se faire rembourser les frais professionnels.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le remboursement des frais de déplacement des agents.

3 Questions diverses

Une étude est menée par le SMEP dans le cadre de l'élaboration du SCoT à l'horizon 2030. Elle porte sur la possibilité d'extension des zones à construire avec emprise sur les terres agricoles. Ces surfaces par commune peuvent être transférées à d'autres communes, en regard de projets économiques ciblés. A ce jour ce dossier est à l'étude.

M. et Mme de VIGNERAL propose une réfection des vitraux légèrement endommagés à l'église concernant leur famille, par le biais d'un Maître verrier selon un devis soumis à la commune. Les frais seront entièrement à leur charge. Le conseil se prononce favorablement pour la réalisation de ces travaux, en lien avec la commission travaux de la commune et charge M. le Maire d'établir une convention.

Mme PAJNIC Marie-Pierre informe l'équipe municipale que l'opération « Nettoyons la nature » se fera le dimanche 25 septembre.
M. RIFAUT, avec le soutien de l'équipe cadre de vie, propose de mener en parallèle une opération « embellissons notre rue » avec une partie des présents volontaires.

M. CHAUVIGNY informe que les 14 panneaux d'exposition de la salle des fêtes seront repeints gracieusement par une équipe de jeunes, encadrée par un éducateur spécialisé, cet été. Il informe que des tournois de foot, tennis et basket seront organisés au stade au mois d'août pour les jeunes du village et de la communauté de communes. Information sera donnée.

Mme FOUGNIES explique que certain riverain utilise toujours des produits phytosanitaires qui se déversent dans le vieux ru. A nouveau l'équipe municipale fera une information pédagogique.

4 Questions du public

Mme de VIGNERAL sollicite une participation au sein de la commission « cadre de vie » de la commune et évoque des projets relatifs à cette thématique. Avis favorable du conseil sur la demande.

FIN DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL à 22h40

ACTUALITES & INFORMATIONS

Les produits phytosanitaires

La commune de Ville-Saint-Jacques, s'est engagée depuis plusieurs années pour réduire et tendre vers zéro l'utilisation de produits phytosanitaires. La problématique de l'utilisation des produits phytosanitaires concerne chacun de nous. Certaines zones étaient souvent désherbées avec des produits phytosanitaires. La prévention de la pollution des ressources en eau par ces produits, la réduction des quantités de pesticides utilisées (développement de techniques alternatives à la lutte chimique), la limitation des transferts des produits vers les eaux (bandes enherbées, aménagement des fossés, ...), sont autant d'actions pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

L'arrêté du 12 septembre 2006 présente les obligations à respecter (mise sur le marché et utilisation).

Nous constatons depuis quelque temps une recrudescence de ces produits sur le territoire de notre village. Nous demandons à chacun de prendre conscience des effets très néfastes de ces produits. Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine.

L'impact direct réside notamment en la destruction des organismes vivants ciblés par les produits (insectes pour les insecticides, champignons pour les fongicides...) mais de manière non sélective. Ainsi tous les insectes seront par exemple touchés par un insecticide alors que le produit n'aura été utilisé que pour une ou plusieurs espèces spécifiques. Leur utilisation implique une destruction de la faune et de la flore locales. Ainsi, l'impact sur les abeilles par exemple, est aujourd'hui extrêmement inquiétant.

L'impact indirect est double. Puisqu'ils touchent le plus souvent la base des chaînes alimentaires (végétaux et insectes), ces produits diminuent les ressources pour l'ensemble de la chaîne, jusqu'aux animaux vertébrés tels que les oiseaux, les amphibiens, les mammifères.

Ces produits ont également un impact sur les milieux aquatiques et sur la biodiversité qui y vit. Une fois appliqués localement les pesticides vont être déplacés par l'écoulement des eaux. Ainsi, l'impact d'un désherbant en espace vert se fera ressentir dans le ruisseau, puis la rivière et le fleuve, où il aura également des impacts sur la faune et la flore. A ce titre, le traitement de surfaces gravillonnées, bitumées, ensablées, etc., est particulièrement impactant pour les milieux naturels, car le produit est très rapidement entraîné vers le réseau hydraulique. Il s'agit donc de zones prioritaires pour la réduction, voire la suppression des herbicides.

Les impacts les plus importants sur la santé concernent notamment les enfants, plus sensibles en période de développement, et sont essentiellement des cancers, des perturbations endocriniennes, des troubles de la reproduction et des troubles neurologiques.

C'est pourquoi il vous est demandé de ne plus utiliser ces produits, qui d'ailleurs sont retirés à la vente.

Ne soyez plus dérangé par le démarchage téléphonique

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

Art Actif d'automne 2016

Samedi 15
& dimanche 16 octobre
de 14h à 18h

Salle des fêtes, 52 rue Grande
Ville-Saint-Jacques



Nicole Vennat, artiste peintre et illustrateur. Habitante de Ville Saint Jacques, elle exposera ses œuvres dans son village. Elle est également auteure de plusieurs ouvrages. Elle proposera un atelier d'écriture aux enfants.



Atelier « écritures »
animé par Nicole

Atelier « icônes »
animé par Georges

Atelier « mandala »
animé par Marie-Laure

Atelier « aquarelles »
animé par Sylvy

Atelier « art moderne »
animé par Hassan



Artiste peintre, **Georges Souchal**, appelé le peintre de Provins. Il expose aquarelles, peintures, enluminures, icônes.



L'aquarelle vous fait rêver ?

Sylvy Rigal vous invite à découvrir ses créations. Nature florale, paysage, imaginaire, architecture, animaux... La diversité est au rendez-vous et les nouveautés vont se succéder !



De la poésie de Khalil Gibran à la calligraphie d'Hassan Massoudi, en passant par son admiration pour Picasso, l'artiste monterelais : **Hassan El Groua** propose une peinture aux couleurs du soleil, accessible et magique.

Atelier: Lieu où plusieurs élèves travaillent sous la direction d'un artiste.



Tony Calves, auteur compositeur, interprète quelques œuvres et anime des ateliers pour initier les personnes intéressées par la musique.

Tony Calves compose successivement avec Aimable, Michel Pruvot, Maurice Lagrange, Roland Zaninetti, Louis Ledrich, Michelle Boudet...

Le public ne s'y trompe pas, puisque Tony Calves est aujourd'hui un habitué du petit écran, mais il reste avant tout un artiste de scène à la personnalité généreuse !

Atelier « initiation musique »
animé par Tony

Atelier « chorale »
animé par Christian

Participation des enfants des écoles du Cormier : Poésie, dessins & herbiers sur l'automne



Organisateur de la manifestation, l'équipe municipale :

Alain, Christian, Edwige, Marie-Laure, les conseillers communautaire de jeunes, et les artistes ...

Avec le concours du comité des fêtes de Ville-Saint-Jacques

Crédit Mutuel

FRANCE montgolfières

E.Leclerc

Trappeurs DEPREYTERE

Un moment de partage, la première rencontre multi-culturelle : Art'Actif d'automne

Ce n'est pas un salon ou une exposition comme vous avez l'habitude de voir...

Il s'agit d'un moment de partage et d'échanges avec des artistes, dans différents domaines culturels.

La diversité est au rendez-vous et les animations vont se succéder !

Cette manifestation est libre d'entrée pour tous.

Ne manquez pas ce rendez-vous.

Nous recherchons des chanteurs et chanteuses qui souhaitent participer à la « chorale » durant Art'Actif d'automne.

Des répétitions seront organisées courant septembre.

Merci de venir vous inscrire en mairie, les jours d'ouverture.

Mairie au 52, rue Grande
77130 VILLE-SAINT-JACQUES
tél : 01 60 96 66 01

mairie.ville.st.jacques@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- mercredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
- samedi de 10h30 à 12h30



web
Site officiel